



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Interdiction de vente de carburant sous forme conditionnée**

Alençon, le 11 octobre 2022

Un phénomène de surconsommation de carburant complique un retour à la normale de la disponibilité, notamment du gazole, dans les stations-service de l'Orne, malgré la grande mobilisation de toute la chaîne d'approvisionnement du secteur et alors que les dépôts pétroliers sont régulièrement approvisionnés en hydrocarbures raffinés par des super tankers, et ne connaissent de ce fait pas de pénurie de carburant.

Sébastien Jallet, préfet de l'Orne, a dans ce contexte, signé un arrêté interdisant la vente de carburants sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.), afin de limiter les perturbations dans l'approvisionnement des stations-service.

Cet arrêté entre en application immédiatement, afin d'empêcher la surconsommation liée à la constitution de stocks.

Le préfet appelle à la mesure et à la responsabilité de tous : les difficultés d'approvisionnement des stations-service peuvent trouver leur issue à la condition d'un retour à un rythme normal de consommation.